

# INCLUSION : DEMANDE D'AMENAGEMENTS

## CQP ATTACHE DE GESTION

01.

### Demande

Tout besoin d'adaptation est étudié sur demande.

**Lors de l'entretien de recevabilité,** vous pourrez déclarer une situation de handicap.

02.

### Mise en relation

Votre interlocuteur communiquera ensuite par mail, avec votre accord préalable, **vos coordonnées** au référent handicap de votre pôle d'inscription (OF partenaire), en mettant également en copie le référent handicap de l'OF porteur (ISFEC AFAREC).

[Liste des référents handicap des OF partenaires](#)

03.

### Entretien référent handicap

**En vue du premier rendez-vous, pensez à vous munir d'un document valide justifiant de votre situation.**  
(document d'un organisme officiel indispensable à la prise en compte).

Vous serez invité par le référent handicap de votre pôle d'inscription à un entretien pour **identifier vos besoins et les aménagements.**

Lors de cette rencontre, vous pourrez convenir ensemble d'une proposition de Projet Personnalisé de Formation (PPF) selon votre situation.

04.

### Rendu des décisions

A l'issue de cette rencontre et après accord de toutes les parties, **vous pourrez bénéficier d'un accompagnement tout au long de la formation** sous forme d'entretiens réguliers avec votre responsable de formation, ainsi que le référent handicap.

Le référent handicap du pôle d'inscription communiquera à l'OF porteur les décisions qui ont été prises ; Ainsi que selon leurs process spécifiques, prévientra les différentes parties prenantes de sa structure, afin de permettre la mise en place des aménagements.